



CAMEROON INCLUSIVE  
AND RESILIENT CITIES  
DEVELOPMENT PROJECT



PROJET DE DÉVELOPPEMENT  
DES VILLES INCLUSIVES  
ET RÉSILIENTES



LA BANQUE MONDIALE  
IBRD • IDA

CELLULE DE COORDINATION DU PROJET

CREDIT NUMBER IDA-6132-CM

DECISION N° 00511 /D/MINHDU/PDVIR/RGS/RPM/ARPM/11-2023 DU 06 DEC 2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES DEMANDE DE PROPOSITIONS SIMPLIFIEE (DP) N°001 /DP/MINHDU/PDVIR/CCP/RPM/ARPM/10-2023 DU 23/10/2023, POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) CHARGÉ DE LA REALISATION D'UN PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DU PDVIR DE LA VILLE DE KUMBA.

FINANCEMENT : Banque mondiale (IDA)

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

- Vu La constitution de la République du Cameroun ;
- Vu L'accord de crédit n° 6132-CM du 28 février 2019.conclu entre le Gouvernement de la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA) ;
- Vu Le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu Le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu Le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu Le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu La circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu La loi de finance n°2020 portant loi de finance pour la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
- Vu La circulaire n° 20/20/018/C/MINFI du 17/12/2020 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2023 ;
- Vu L'arrêté N°0164/MINMAP/DU 03 mai 2019 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR) ;
- Vu La décision n°00001/D/MINHDU/SG/PDVIR/RPM/ARPM DU 18 octobre 2019 portant constatation de la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) auprès du PDVIR ;
- Vu L'ASMI N°00114/E/2/SMI/MINHDU/PDVIR/CCP/RGS/RPM/09-2023 DU 14 Septembre 2023 ;
- Vu Le communiqué N°00137/E/2/MINHDU/CC/PDVIR/RPM/ARPM/10-2023 du 17/10/2023, portant publication de la liste restreinte de l'ASMI N°00114/E/2/SMI/MINHDU/PDVIR/CCP/RGS/RPM/09-2023 ;
- Vu La Demande de Proposition Simplifiée (DP) N°001 /DP/MINHDU/PDVIR/CCP/RPM/ARPM/10-2023 DU 23/10/2023 ;
- Vu Le procès-verbal de négociation des termes du contrat du 20 novembre 2023 ;
- Vu Le procès-verbal de la CSPM d'examen et validation de la proposition d'attribution du 1<sup>er</sup> décembre 2023.

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>**– Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire du marché passé après Demande de Propositions Simplifiée (DP) susmentionnée :

Soumissionnaire	Montants	Délai D'exécution
YOUTH OUTREACH PROGRAMME (YOP), 1st Floor Nangah Building, Ring Way Street Mankon Bamenda – North West Region, P.O. Box 5185, Bamenda, Contact information (phone and e-mail): +237 677778020, E-mail: omersongwe@yahoo.co.uk, program.youth@gmail.com,	<b>Montant HT</b> : 16 910 250 (seize millions neuf cent dix mille deux cent cinquante) FCFA.	Quatre vingt dix (90) jours

	<b>Montant TTC : 20 165 473</b> (vingt millions cent soixante-cinq mille quatre cent soixante-treize)	
--	---	--

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 06 DEC 2023

**Ampliations :**

- ARMP
- MINMAP
- CSPM/PDVIR
- CCP/PDVIR
- YOUTH OUTREACH PROGRAMME (YOP).

**LE MINISTRE**

*[Handwritten signature]*

*Quarta née Ketcha Celestine*